



Conduite d'immeuble
Conduite montante (CI/CM)

N°14

Organe de coupure complémentaire (OCC)

SOMMAIRE

L'ensemble unique	2
Configurations possibles pour les organes de coupure complémentaire	3



Définitions

- **Repéré :** La présence d'un regard, d'un coffret ou d'une armoire, avec la mention gaz ou avec la représentation d'une flamme, constitue un moyen adapté de signalement.
- **Identifié :** La présence d'une plaque, d'une porte de coffret gaz ou d'armoire gaz constitue un moyen adapté d'identification. Un organe de coupure complémentaire (OCC) est signalé et identifié (repéré) de la même manière que l'organe de coupure générale.

Ensemble unique définit dans l'arrêté du 23 février 2018 :

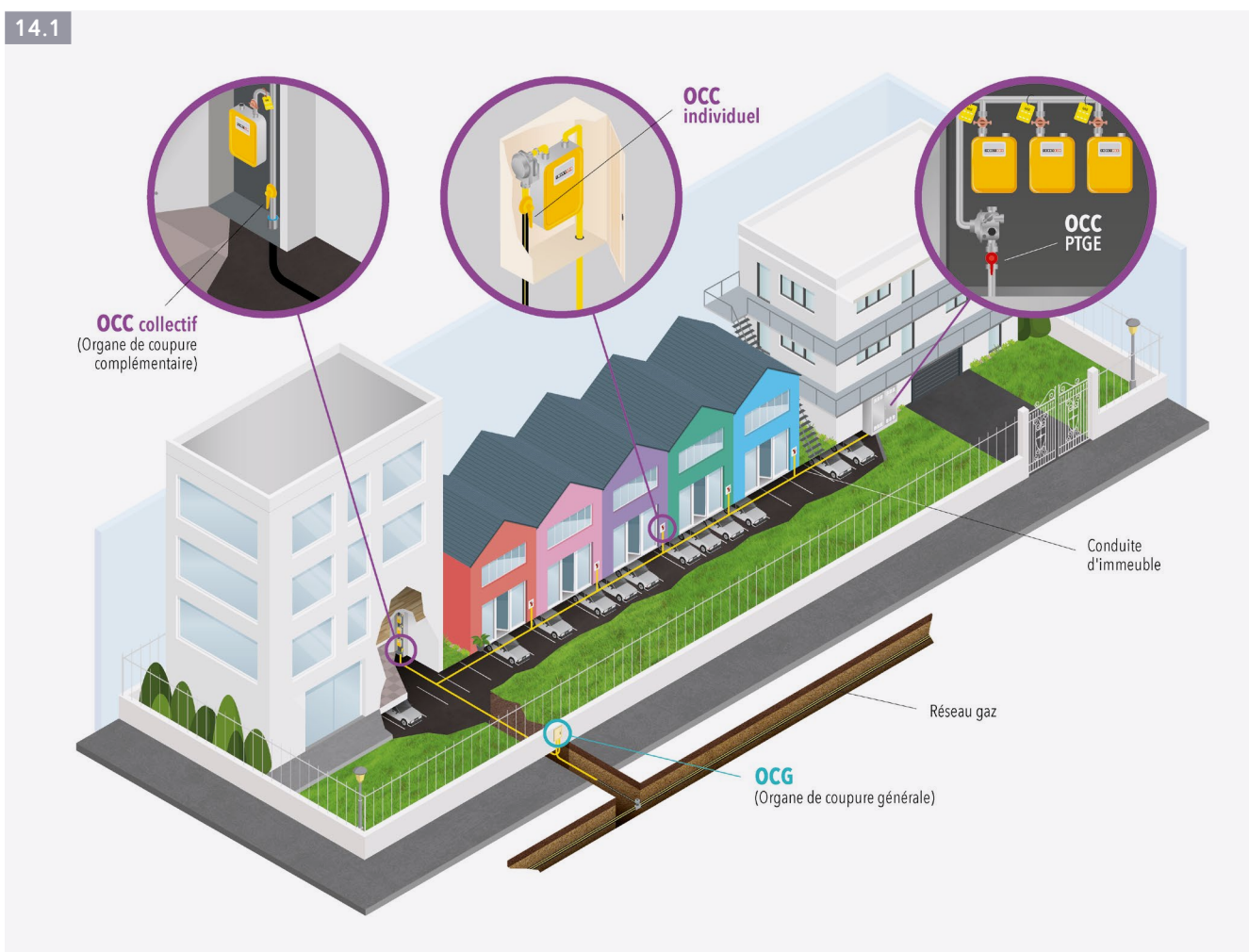
« Ensemble ou complexe immobilier sans discontinuité des sols constitué d'habitations individuelles et/ou d'immeubles collectifs, pouvant comprendre un parc de stationnement annexe aux bâtiments d'habitations et dont les installations intérieures de gaz sont alimentées par une desserte commune. Un ensemble unique se compose généralement d'un domaine, d'une parcelle ou d'un ensemble de domaines ou parcelles, non divisés par une voirie publique tels que des bâtiments individuels ou collectifs accolés disposant d'une entrée commune ou disposant d'un parking commun. »

L'organe de coupure complémentaire permet d'interrompre rapidement le flux de gaz dans une tuyauterie. Il est placé en aval de l'organe de coupure générale sur une desserte de gaz réalisée avec une conduite d'immeuble en ensemble unique. À l'instar de l'organe de coupure générale, il est identifié et repéré.

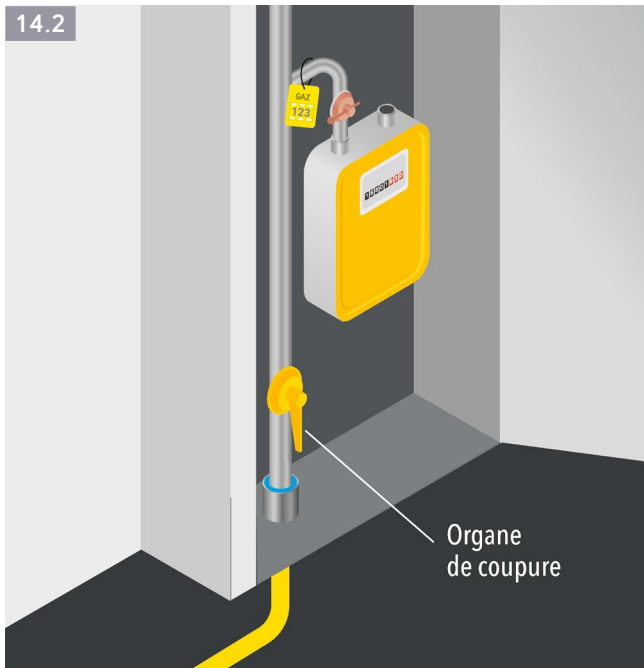
L'ensemble unique

Dans le cas d'un projet avec plusieurs bâtiments, celui-ci peut constituer un complexe immobilier dit ensemble unique. Dans ce cas, sa desserte pourra être considérée comme une conduite d'immeuble. Généralement ce complexe immobilier fait l'objet d'un seul permis de construire et de parties communes non divisibles. Il sera nécessaire d'installer un organe de coupure complémentaire (OCC) pour chacune des installations (collectives ou individuelles) desservies. Cet organe de coupure devra être repéré et identifié.

14.1

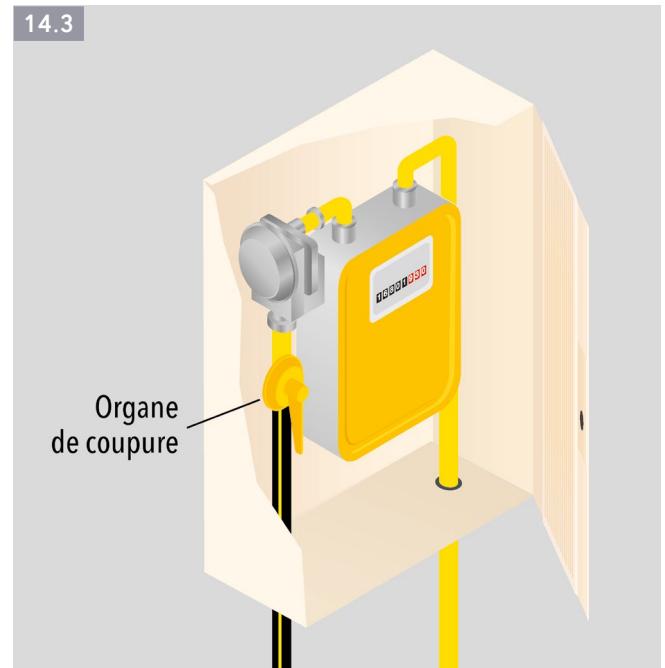


Configurations possibles pour les organes de coupure complémentaire



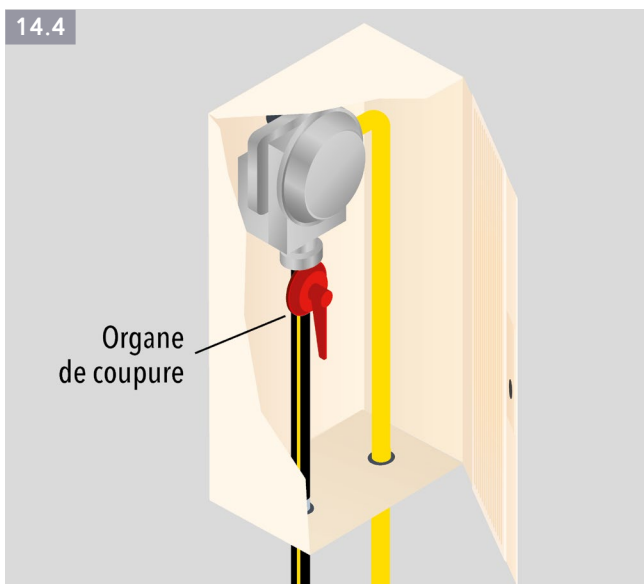
OCC EN GAINE (IMMEUBLES COLLECTIFS)

Organe de coupure complémentaire en pied de conduite montante de type ¼ de tour, alimentée par une conduite d'immeuble traversant un parc de stationnement.



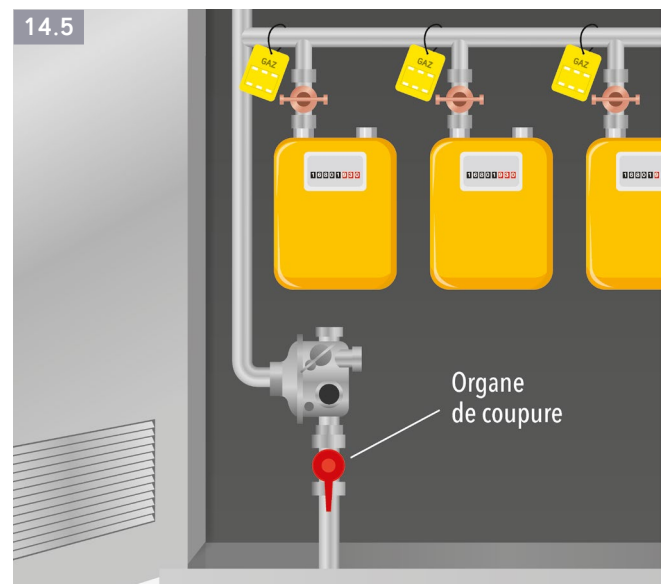
OCC EN COFFRET (LOGEMENTS INDIVIDUELS)

Organe de coupure complémentaire en coffret individuel de type ¼ de tour.



OCC EN COFFRET (IMMEUBLES COLLECTIFS)

Organe de coupure complémentaire en coffret en élévation de type ¼ de tour sécurité. Une fois fermé, il ne peut être manœuvré que par le distributeur ou la personne habilitée.



OCC EN PLACARD TECHNIQUE GAZ ÉQUIPÉ

Organe de coupure complémentaire en Placard Technique Gaz Équipé de type ¼ de tour sécurité. Une fois fermé, il ne peut être manœuvré que par le distributeur ou la personne habilitée.